Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080307-2008_3_7_10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008

Publication : 14/03/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-3-7-10
Séance du vendredi 7 mars 2008

SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG2008/I-7E/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 06 février 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

1) adopte les modalités administratives et financières de la convention de partenariat jointe au rapport,

2) autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement (pour les trois années à venir entre 2008-2010) de 40 000 € en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, étant précisé que le crédit correspondant sera prélevé sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine », au programme D011, Chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603, ouverte au Budget Départemental,

3) précise que les versements pour 2009 et 2010 seront effectués sous réserve du vote des crédits correspondants au budget départemental des années concernées conformément au principe de l'annualité budgétaire en matière de fonctionnement,

4) autorise le Président à signer la convention triennale de partenariat jointe en annexe au rapport à intervenir pour la mise en œuvre de la décision de l'assemblée départementale.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions